



DELIBÉRATIONS N°186
CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DÉCEMBRE 2022

DEL 2022.12.14/186

Thème :
FINANCES

Objet :
Rattachement du
Centre de loisirs au
budget général :
rachat de biens au
C.C.A.S.

Convocation :

Date : 07/12/2022

Affichage : 07/12/2022

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 27

Nombre de
suffrages

exprimés : 32

Le **mercredi 14 décembre 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Catherine VALDENNAIRE, Christian JULLIEN, André MARTIN, Émilie DESMOULINS-GENOUX, Jean-Marc CHIAPPONI, Élixa FAURE, Patrick MICHEL, Claire BARNÉOUD, Corinne ASCHETTINO, Corinne FAURE-BRAC, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Yoann LAGIER, Michèle SKRIPNIKOFF, Christophe OSTI, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Aurore MARCHAND, Alexis LALANNE, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Hervé BOULAIS donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Christian FERRUS donnant pouvoir à André MARTIN
Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE
Maud GADÉ donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Maryse XAUSA-FRANÇOIS donnant pouvoir à Éric PEYTHIEU

Absents excusés :

Hervé BOULAIS, Christian FERRUS, Renaud PONS, Maud GADÉ,
Maryse XAUSA-FRANÇOIS

Absents :

Sandrine CORDIER

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS-GENOUX

AR Prefecture

005-210500237-20221214-2022_12_186-DE
Reçu le 21/12/2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1 ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 (référentiel M14) ;
- VU** la délibération N°203 du conseil municipal en date du 08/09/2021 ;
- VU** l'état des immobilisations du centre de loisirs annexé à la délibération ;
- CONSIDERANT** que la réorganisation du Pôle Jeunesse et Solidarités décidée par le conseil municipal a entraîné l'intégration du budget du centre de loisirs de Briançon dans le budget principal de la Ville à compter du 1^{er} novembre 2021 ;
- CONSIDERANT** que les biens acquis par le CCAS et nécessaire à l'activité de service public du centre de loisirs doivent donc être repris par la Ville ;
- CONSIDERANT** que la subvention municipale versée annuellement par la Ville de Briançon permet d'assurer l'équilibre du budget autonome du CCAS ;
- CONSIDERANT** que l'acquisition à l'euro symbolique est un mode particulier d'acquisition qui doit permettre d'intégrer les biens du centre de loisirs dans le patrimoine de la Ville aux subdivisions intéressées des comptes d'immobilisation ;
- CONSIDERANT** que toute acquisition à l'euro symbolique s'analyse comme une subvention d'équipement en nature qui se traduit par des opérations d'ordre budgétaire à hauteur de la valeur nette comptable des biens acquis ;
- CONSIDERANT** que l'opération d'acquisition à l'euro symbolique des biens du centre de loisirs doit faire l'objet de délibérations concordantes du conseil municipal de la commune et du conseil d'administration du CCAS de Briançon ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 12/12/2022 ;

AR Prefecture

005-210500237-20221214-2022_12_186-DE
Reçu le 21/12/2022

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'autoriser l'acquisition à l'euro symbolique au CCAS de Briançon des biens du centre de loisirs selon l'état annexé à la présente délibération pour une valeur nette comptable totale de 36 266,94 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2022.12.14/186

PUBLIÉE LE : **21 DEC. 2022**

Le Maire,

Arnaud MURGIA



AR Prefecture005-210500237-20221214-2022_12_186-DE
Reçu le 21/12/2022*Liste des immobilisations**Paramètres de l'édition :*

Collectivité	1
Budget	13
Année	2021
Utilisateur	FINANCE1
Catégorie d'immobilisation	
Classe d'immobilisation	
Type de bien INDIGO	
Localisation	
Type d'acquisition	
Service bénéficiaire	
Service gestionnaire	
Numéro de début	
Numéro de fin	
Numéro inventaire début	
Numéro inventaire fin	
Date d'acquisition début	
Date d'acquisition fin	
Compte imputation en cours	
Chapitre imputation en cours	
Fonction imputation en cours	
Compte imputation d'amortissement	
Chapitre imputation d'amortissement	
Fonction imputation d'amortissement	
Biens de faible valeurs totalement amortis	Oui
Cessions partielles pour calc. val. d'acquisition	Oui
Prise en compte des mvt d'acquisitions provisionnés	Non

CLSH

Dépense

N° immo Libellé de l'immo	N° inventaire INDIGO	T Durée	Type	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2021	Vnc au 31/12/2021
040033	040033	0	1 04	0.00	0.00	0.00	0.00
2 TENTES DE CAMPING	CLSH 1996						
040035	040035	0	1 04	0.00	0.00	0.00	0.00
BABY FOOT	CLSH 1997						
040041	040041	0	1 04	0.00	0.00	0.00	0.00
ASPIRATEUR	CLSH 2004						
050002	050002	0	10 02	0.00	0.00	0.00	0.00
10 VELOS	CLSH 2005						
050005	050005	0	10 02	0.00	0.00	0.00	0.00
6 VELOS	POUR LE CLSH 2005						
050008	050008	0	1 04	0.00	0.00	0.00	0.00
CHAISES	CLSH						
060029	060029	0	15 02	0.00	0.00	0.00	0.00
MOBIILIER	CLSH 2003						
060031	060031	0	15 02	0.00	0.00	0.00	0.00
MOBIILIER	CLSH LEPOIRE 2004						
060046	060046	0	10 02	0.00	0.00	0.00	0.00
PING-PONG	BABY FOOT JEUX 2004						
060048	060048	0	10 02	0.00	0.00	0.00	0.00
15 VELOS	VTT						
070005	070005	0	15 02	1 160.00	1 001.00	77.00	82.00
CHAISES	POUR LE CALME						
080003	080003	0	15 02	1 115.80	888.00	74.00	153.80
ACHAT	DE MOBILIER DU CALME						
080004	080004	0	15 02	1 174.20	936.00	78.00	160.20
ACHAT	DE MOBILIER DU CALME						
100004	100004	0	15 02	629.10	410.00	41.00	178.10
ACHAT	DE 4 CHAISES POUR LE CALME						
110002	110002	0	1 04	0.00	0.00	0.00	0.00
ACHAT	TRAISIENNE VELO SANS PEDALES CALME						
120001	120001	0	1 04	0.00	0.00	0.00	0.00
PLIEUSE	AUTOMATIQUE IDEAL 8305						
120016	120016	0	1 04	0.00	0.00	0.00	0.00
COFFRE	FORT HT50 A CLE						
130007	130007	0	1 04	0.00	0.00	0.00	0.00
JOUETS	DIDACTIQUES CALME						
130012	130012	0	1 04	0.00	0.00	0.00	0.00
VNC	PHOTOCOPIEUR TOSHIBA						
150002	150002	0	5 02	0.00	0.00	0.00	0.00
MATERIEL	NEUF EXTERIEUR POUR LE CALME						

Dépense

N° immo Libellé de l'immo	N° inventaire INDIGO	T Durée	Type	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2021	Vnc au 31/12/2021
160009	160009	0 5 02		702.96	560.00	142.96	0 00
LITERIE POUR LA SIESTE CALME 2016							
170002	170002	0 1 04		0.00	0.00	0.00	0 00
LITERIE POUR LA SIESTE ENFANTS DU CALME							
170003	170003	0 1 04		0.00	0.00	0.00	0 00
MATÉRIEL NUMÉRIQUE INFORMATIQUE CALME							
170009	170009	0 8 02		27 468.46	10 299.00	3 433.00	13 736 46
VEHICULE BOXER PEUGEOT CALME							
170013	170013	0 1 04		0.00	0.00	0.00	0 00
ARMOIRE A PHARMACIE POUR LE CALME							
180001	180001	0 15 02		1 300.94	172.00	86.00	1 042 94
MOBILIER ESPACE DETENTE DU CALME 2018							
180002	180002	0 1 04		0.00	0.00	0.00	0 00
MACHINE A LAVER POUR LE CALME							
180003	180003	0 1 04		0.00	0.00	0.00	0 00
MOBILIER ESPACE INFIRMIERIE DU CALME							
180004	180004	0 1 04		0.00	0.00	0.00	0.00
MATERIEL CAMPING TENTES PIQUETS CALME							
180005	180005	0 4 02		1 399.35	698.00	349.00	352.35
ACHAT ORDINATEUR ENCEINTE CALME							
180015	180015	0 1 04		0.00	0.00	0.00	0.00
ACHAT LUGES POUR LE CALME							
180016	180016	0 5 02		1 341.07	536.00	268.00	537.07
ACHAT JEUX CREATION LUDOTHEQUE CALME							
180018	180018	0 15 02		1 167.76	154.00	77.00	936.76
CREATION COIN DETENTE TITOU 2018							
180019	180019	0 1 04		0.00	0.00	0.00	0.00
AMEUBLEMENT LUDOTHEQUE CALME 2018							
190001	190001	0 1 04		0.00	0.00	0.00	0.00
AMEUBLEMENT LUDOTHEQUE CALME 2019							
190002	190002	0 1 04		0.00	0.00	0.00	0.00
ACHAT 10 LUGES A NEIGE POUR LE CALME							
190012	190012	0 1 04		0.00	0.00	0.00	0.00
JEUX SOCIETES NOUVELLE LUDOTHEQUE CALME							
190013	190013	0 1 04		0.00	0.00	0.00	0.00
LIVRES POUR LA MEDIATHEQUE DU CALME							
190014	190014	0 5 02		4 170.17	834.00	834.00	2 502.17
3 PC 3 TABLETTES ET ACCESSOIRS LUDOTHEQU							
190015	190015	0 5 02		846.37	169.00	169.00	508.37
VIDEO PROJECTEUR ET SUPORT MURAL CALME							

Dépense

N° immo Libellé de l'immo	N° inventaire INDIGO	T Durée	Type	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2021	Vnc au 31/12/2021
190016	190016	0 1	04	0.00	0.00	0.00	0.00
ACHAT UN PC POUR LE CALME							
190018	190018	0 1	04	0.00	0.00	0.00	0.00
ACHAT UN COMMUTATEUR ETHERNET CALME							
190021	190021	0 10	02	736.80	73.00	73.00	590.80
RIDEAUX NOUVELLE SALLE SIESTE TITOUS 2019							
190030	190030	0 1	04	0.00	0.00	0.00	0.00
AMEUBLEMENT NOUVEAUX LOCAUX CALME							
190034	190034	0 1	04	0.00	0.00	0.00	0.00
ACHAT 3 TABLETTES ET ACCESSOIRES CALME							
200001	200001	0 1	04	298.00	0.00	298.00	0.00
ACHAT UN REFRIGERATEUR CALME							
200002	200002	0 10	02	6 414.56	0.00	641.00	5 773.56
ACHAT MOBILIERS POUR LOCAUX CALME							
200010	200010	0 10	02	1 176.51	0.00	117.00	1 059.51
ACHAT FOND JEUX 3-6 ANS CALME							
200012	200012	0 1	04	179.80	0.00	179.80	0.00
OUTIL POUR BRICOLAGE CALME							
210003	210003	0 5	02	1 228.50	0.00	0.00	1 228.50
ACHAT ORDINATEUR BUREAU CALME							
210004	210004	0 1	04	239.00	0.00	0.00	239.00
SYSTEME PORTABLE AUTONOME AUDIO CALME							
210005	210005	0 1	04	385.02	0.00	0.00	385.02
MATERIEL DE CAMPING CAMPS ETE CALME							
210006	210006	0 1	04	2 741.97	0.00	0.00	2 741.97
JEUX MOTRICITE POUR LE CALME 2021							
210007	210007	0 10	02	3 143.55	0.00	0.00	3 143.55
ACHAT MOBILIER POUR LE CALME							
210008	210008	0 1	04	583.56	0.00	0.00	583.56
TAPIS DE REPOS POUR LE CALME							
210010	210010	0 1	04	331.25	0.00	0.00	331.25
CREATION ESPACE COUR EXTER CALME 2021							
Total Dépense				59 934.70	16 730.00	6 937.76	36 266.94

AR Prefecture
005-210500237-20221214-2022.12.186-DE
Reçu le 21/12/2022



Liste des immobilisations
1 VILLE DE BRIANÇON - 13 CCAS DE BRIANÇON

30/11/2022 à 13h39

AR Prefecture

005-210500237-20221214-2022_12_186-DE
Reçu de 21/12/2022